

RAPPORT D'INCIDENT			
☐ Pour INFORMATION (1)	□ Pour SA	ANCTION (1)
Démarches 1-Le professeur explique les faits et propose une sanction prévue au règlement intérieur et/ou toute autre mesure. Il remet le rapport le plus rapidement possible au CPE concerné. 2-Le CPE instruit l'affaire, propose une sanction et/ou toute autre mesure et remet le rapport au Proviseur. 3-Le Proviseur décide de la sanction.			
Elève : Nom :	Prér	nom :	Classe :
☐ Sans exclusion de cour	rs ⁽²⁾		
☐ Avec exclusion de cours (2) (exceptionnelle pour faits graves ou répétés : BO du 13/07/2000)			
Jour et date :		Heures : de	à
Professeur : Explication des faits : Sanction(s) et/ou mesure((s) proposé(s) :		
Nom :	Discipline :	Date :	Signature :
Conseiller Principal d'Ec Sanction(s) et/ou mesure(Rapport reçue le :	
Nom :	Discipline :	Date :	Signature :
Proviseur : Rapport reçue le : Sanction(s) et/ou mesure(s) proposé(s) :			
Rapport traité le :		Signature :	

⁽¹⁾ et (2) cocher la case concernée.